

# ABANCOURT info

Bulletin septembre/octobre 2023



# Edito du Maire

Chers abancourtoises et abancourtois, chers amis,

La rentrée de septembre est toujours une étape importante dans une année. Elle sonne la fin des « grandes vacances », celles de nos enfants, petits-enfants, de notre enfance, et, pour les élèves, le retour sur le chemin de l'école. C'est aussi une source d'inquiétude pour les élus, soucieux de conserver leur école, parce que les effectifs diminuent irrémédiablement, nous le craignons.

Les plus jeunes d'entre eux font leur première rentrée à l'école maternelle. Les enseignantes et le personnel des écoles (ATSEM, agents communaux...) sont pleinement impliqués dans l'accueil des élèves pour leur donner l'envie d'aller à l'école, pour apprendre, vivre avec les autres et épanouir leur personnalité.

L'éducation est une formidable chance pour nos enfants.

Dans le dossier central de ce bulletin nous vous présentons, même si vous les connaissez bien, le personnel du syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS), qui chaque jour oeuvre à faire de l'école le lieu où nos enfants vont découvrir les premiers apprentissages.

La vie des enfants ne se résume pas au temps scolaire.

Les élus et les agents, au travers des activités du péri-scolaire, ont à coeur de proposer des activités, des projets qui favorisent l'éveil, la curiosité, le jeu, la détente, le plaisir.

Je remercie chaleureusement tous les agents municipaux pour leur action au quotidien.

Comme de nombreux abancourtois, particuliers ou entrepreneurs, la commune est touchée par la hausse des coûts pour l'ensemble de nos achats d'énergies, de l'alimentation pour la cantine ou d'hygiène, sans parler des travaux.

Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien. Le cadre budgétaire dans lequel s'inscrivent toutes nos actions est particulièrement complexe et rendu plus difficile à piloter depuis quelques mois et je remercie notre secrétaire de mairie pour sa rigueur dans la tenue d'une comptabilité.

Les élus agissent en responsabilité en ayant pour objectif la bonne gestion de la commune et l'amélioration du cadre de vie souhaité par tous. Ainsi nous devons impérativement continuer de travailler et d'investir en réalisant les travaux de rénovation, réhabilitation, de construction ou de sécurité nécessaires comme c'est le cas pour le pont SNCF sécurisé par des aménagements routiers.

Enfin, après les événements qu'a connus notre pays début juillet, les violences, les dégradations que nous devons toutes et tous condamner, il est des éléments du socle républicain qu'il me semble important de souligner : celui du respect que nous devons à autrui, ce qui empêche nullement le dialogue et le débat.

Bonne lecture

Bien cordialement.

Votre Maire : Jean Louis DOR





# Les Échos du conseil

## Conseil municipal

■ **Approbation du Compte Administratif 2022 et affectation de résultat.**

■ **Vote des subventions communales 2023**

- Comité des Cheveux Blancs 600 €
- Comité des Fêtes 1500 €
- Association Papiers/Crayons/Ciseaux. 300 €
- Protection Civile antenne de Formerie 150 €
- Association Calvaires du Beauvaisis 20 €

■ **Fiscalité locale 2023 : reconduction des taxes directes locales pour 2023. Taux sans changement.**

- Taxe foncière Bâti (TFB). 44,08%
- Taxe foncière non bâti (TFNB). 23,01%
- Taxe foncier d'habitation (TH). 9,48%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE). 12,06%

■ **Travaux de sécurité sur RD 7 aux abords du pont SNCF.**

- Validation du choix des entreprises
- Autorisations de signatures des marchés et avenant

■ **Vote du budget 2023.**

Les propositions du budget primitif de l'exercice 2023 s'établissent ainsi :

- INVESTISSEMENTS Dépenses et recettes 361 697,64 €
- FONCTIONNEMENT. Dépenses et recettes 559 423,20 €

■ **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs de l'Oise.**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote et au dépouillement.

Les délégués « grands électeurs » pour la commune d'Abancourt sont :

DOR Jean Louis (12 voix) LECUIR Gérard (12 voix) FOULONGNE Martine (12 voix).

L'élection des sénateurs pour l'Oise aura lieu le dimanche 24 septembre 2023 à la préfecture de l'Oise.

# La vie communale



Commencés en juillet 2023, les travaux de sécurisation du pont SNCF ne sont pas encore totalement terminés. Des réserves sont à lever tant pour ce qui concerne la signalisation que l'aménagement routier. Ce n'est désormais qu'une question de jours. L'entreprise Médinger et le maître d'oeuvre de ce chantier ont fait le maximum de ce qui était possible pour que les abancourtois et les usagers de la RD7 et de la gare d'Abancourt aient le moins de nuisances possible. Les travaux ont été réalisés le plus possible en alternat, plutôt qu'en déviation, ce qui a parfois posé quelques problèmes de cohabitation entre les travaux et les poids lourds. Mais tout s'est bien passé!

Les seuls travaux à avoir nécessité l'interruption du trafic routier se sont déroulés de nuit et ont donné lieu à de belles photos de la pose du revêtement routier.





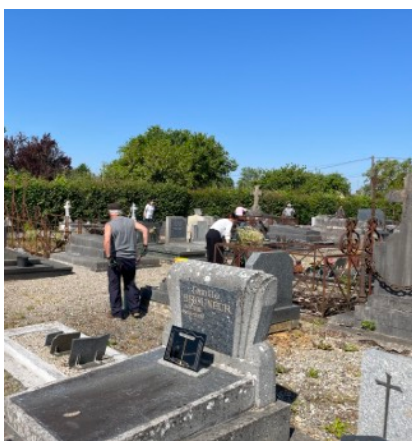


**Mise aux normes de la station d'épuration de l'OPAC, rue des Erables.** Les travaux sont terminés et une convention a été signée entre l'OPAC et la commune portant sur la mise à disposition d'une partie du domaine public, et en contrepartie, la prise en charge par la station des eaux usées de la salle des fêtes et de la salle des associations : un compromis intéressant et un espace embelli.



**Agrandissement de la salle des fêtes :** La salle des fête a été agrandie par la construction d'une réserve destinée au rangement du matériel qui encombrait jusqu'alors la salle. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Minel.

**Comment entretenir un cimetière sans pesticides?** La réglementation aujourd'hui nous interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans nos espaces publics; une dizaine d'Abancourtois a répondu ce 14 juin 2023 à notre appel à la citoyenneté, tous équipés de leur binette, d'un seau et du courage, et le travail fut fait dans la bonne humeur. Un bon moment de convivialité à refaire....





# Enfance, jeunesse

La rentrée scolaire s'est une nouvelle fois bien passée! Nos écoliers ont repris le chemin des écoles. Dans ce numéro nous vous présenterons le volet Enfance-Jeunesse de notre commune, essentiel dans la journée des enfants. Présents tous les jours dans les deux écoles de notre regroupement scolaire avec Blargies, entre accueil en garderie, restauration et ménage, ATSEM, personnel d'entretien, rencontre avec les agents.....

## A la rencontre des ATSEM,

Deux ATSEM sont présentes sur la commune d'Abancourt, dans les deux classes maternelles, même si l'une d'elles accueille un autre niveau. Agents territoriales Spécialisées des Ecoles Maternelles, elles sont le bras droit de l'enseignante et accompagnent les enfants scolarisés dans leur journée. Elles assurent la préparation matérielle de la journée, en lien avec l'enseignante. Puis elles accueillent les enfants et les assistent tout au long de la journée (activités, récréations, hygiène) tout en veillant à la propreté des lieux. Les ATSEM sont placées sous une double hiérarchie. Reconnues comme personnel éducatif de l'école maternelle, elles sont sous l'autorité de la directrice d'école sur le temps scolaire et sous l'autorité communale sur le temps périscolaire.

## Pourquoi exercent elles ce métier ,

Pour être avec les enfants, les voir évoluer et devenir des grands. C'est un lien particulier qui se crée avec les familles.

*« C'est tellement beau de les voir évoluer sur une année et parfois plus, certains enfants reviennent même nous voir alors qu'ils sont au collège, il y a un véritable attachement avec eux » nous confie Corinne.*

*Pour Aurélie qui assure aussi l'accompagnement des enfants dans les transports c'est « l'envie d'aider les enfants à grandir et le plaisir au quotidien de les voir évoluer ».*





## Avant et après l'école, l'accueil périscolaire

### Combien d'enfants accueillis ?

- au périscolaire du matin : 33

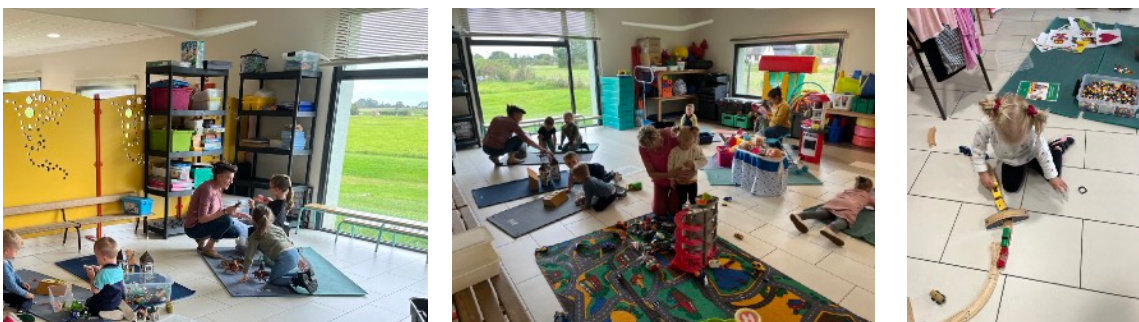
- au périscolaire du soir : 29

Le périscolaire englobe l'ensemble des temps du matin, du midi et du soir, organisés en complémentarité des temps d'apprentissage scolaires.

Ils sont gérés dans les écoles par la commune qui encadre des agents municipaux auprès des enfants (restaurant scolaire ou garderie), ils deviennent des animateurs sur le temps du goûter, des activités ludiques ou de détente. Quand le temps le permet, les enfants profitent au maximum des espaces extérieurs.



*Le restaurant scolaire est organisé par Elisabeth qui assurent les commandes et la préparation des plats. Elle est aidée pour le service par Doris et les deux ATSEM, Corinne et Aurélie.*



*La garderie est assurée le matin par Corinne et Doris et le soir par Doris et Elisabeth, lorsque les effectifs le nécessitent*

**L'entretien des locaux :** Tout le personnel ATSEM et périscolaire participe à l'entretien des locaux, aidé le soir de 16h30 à 18h30 par un personnel vacataire, Angélique. Ménage, désinfection, le travail ne manque pas, et elles sont toutes par ailleurs, très attentives pour signaler tout dysfonctionnement et ainsi rendre les locaux toujours accueillants pour les élèves et le public.



# RETRO



Belle cérémonie ce 8 mai 2023, outre le dépôt de gerbe, les enfants ont lu un poème de Paul Eluard écrit en 1942, comme une ode à la liberté pendant l'occupation allemande.



La kermesse des écoles clôt sur une note festive l'année scolaire. C'est un moment émouvant en particulier pour les élèves qui achèvent leur cycle primaire. Belle réussite, danses, et imaginer la qualité du travail de préparation des enseignantes et du personnel périscolaire. Tout cela avant de goûter, selon l'expression consacrée « à des vacances bien méritées ».



Entre autres activités du Comité des Fêtes, soulignons les belles réussites de la Marche du Coeur le 26 Août, la Brocante du 16 juillet et les deux concours de pétanque du 24 juin et du 16 septembre.





# ACTUS : URBANISME

**Quelle démarche pour votre projet ?**

**DP** : Déclaration préalable de travaux  
Délai instruction : 1 mois \*

**PC** : Permis de construire  
Délai instruction : 2 mois \*  
\*possibilité délai d'instruction majoré

**Modification de l'aspect extérieur**

- Toutes modifications de l'aspect extérieur (création ou changement d'une ouverture, panneaux photovoltaïques, bardage) : **DP**
- Ravalement de façade à l'identique : **aucune formalité**

**Extension**

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- surface > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**Annexe (construction isolée)**

- Surface < 5m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- surface entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- surface > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**Piscine**

**Piscine non couverte**

- < 10m<sup>2</sup> ou restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- bassin > 10 m<sup>2</sup> et < 100 m<sup>2</sup> : **DP**
- bassin > 100 m<sup>2</sup> : **PC**

**Piscine couverte**

- couverture H < 1,80m : **DP**
- couverture H > 1,80m : **PC**

**Terrasse**

**De plein pied**

- aucune formalité**

**Sur pilotis**

- surface entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- surface > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**Enrobé**

- Aucune formalité**

**Entrée (accès terrain)**

- Demande de voirie**

**Clôture / Portail**

- Aucune formalité** mais conformité avec le PLU ou règlement du lotissement

Service Urbanisme - 02 98 50 03 00

**ATTENTION** : Lors du dépôt de la DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) la mairie peut procéder à une visite de récolement, en vertu de l'article R 462-8 du Code de l'Urbanisme. Ce contrôle a pour but de vérifier que les travaux réalisés sont conformes (côtes, distances, façades, aménagement des abords, stationnement, plantations, clôtures, gestion des eaux pluviales...).

## Qu'est-ce-que le ZAN ?

Le ZAN est la démarche zéro artificialisation nette. Consacrée en 2018 par le plan biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le Climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. C'est un objectif fixé pour 2050, mais on demande aux territoires, aux communes, départements et régions de réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030.

**RESTONS ZEN!**



Cette année fut véritablement, pour le jeune Comité des Fêtes, une année de réflexion, d'acquisition d'expérience, pour offrir aux abancourtois une animation active, sympathique et qui réponde aux attentes de chacune et chacun, alors même que « l'après COVID » a bousculé les traditionnelles activités.

Pour autant le programme n'en a pas été moins dense. Pour preuve une marche du Coeur qui s'inscrivait dans une démarche lancée par les instances de cardiologie, deux tournois de pétanque qui ont enregistré jusqu'à 50 équipes, voire plus, la brocante traditionnelle un peu perturbée cette année par la météo, le repas dansant qui aura lieu le 7 octobre prochain, l'Arbre de Noël des enfants de la commune le 16 décembre prochain et tout cela avec une équipe motivée et enthousiaste. On ne peut que vous inciter à participer.

**Soirée dansante du 7 octobre 2023 à 19h 30**

**Animée par Cailleret & fils à la salle des fêtes**

**Menu 22 € : Kir - assortiment de mise en bouche - sauté de porc sauce curry**

**Ou assiette anglaise - salade - fromage - charlotte framboise et chocolat**

**Café et bonne humeur**



## Comité des Cheveux Blancs

Le Comité des Cheveux Blancs poursuit également ses activités, même si, comme le regrette son président, la participation des membres n'est pas ce qu'on pourrait espérer.



Le programme proposé est pourtant mobilisateur! Une réunion mensuelle, le 2ème jeudi de chaque mois à la salle des associations, dans une ambiance particulièrement conviviale, avec goûter, jeux de société, anniversaires du moment etc..

Le prochain loto de l'association aura lieu le 15 novembre 2023 à la salle des Fêtes et l'AG le 17 décembre 2023.



# Bibliothèque municipale

La bibliothèque et ses activités s'inscrivent désormais pleinement dans le cadre de l'animation culturelle de la commune. La bibliothèque étend son rayonnement en suscitant des activités d'animation, comme c'est le cas avec l'école ou la présentation du cycle de l'eau avec le syndicat du bassin de La Bresles.



5 juillet,  
randonnée de la  
Bresles, présentation  
du cycle de l'eau



Travaux manuels avec  
les enfants pour la  
fête des mamans et  
des papas

*Au programme des prochaines semaines : Projet éducatif Avec l'école, en particulier la classe CP/CE1, (visites à la bibliothèque, travail sur les J.O, rallye de la lecture avec les CE1.*

*Lettre au Père Noël à l'école avant le 22 décembre 2023*

*Bourse aux jouets à la salle des fêtes le 9 décembre 2023*

*Contes d'automne, de 14h30 à 16h30, le 18 novembre 2023*



## Agendas des manifestations

7 octobre 2023

12 octobre 2023

8 décembre 2023

9 décembre 2023

16 décembre 2023

17 décembre 2023

13 janvier 2024

*Repas dansant*

*Cheveux Blancs - réunion mensuelle*

*Théâtre avec le Théâtre de l'Orage*

*Bourse aux jouets*

*Arbre de Noël des enfants de la commune*

*AG du Comité des Cheveux Blancs*

*Voeux du Maire*

## Infos pratiques

*Ouverture du secrétariat de mairie au public*

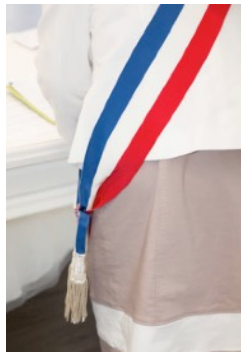
- mardi de 16h à 17h 30

- mercredi de 10h à 12h

- jeudi de 16h à 17h 30

*Permanence téléphonique en journée : 03 44 04 21 74*

*Email : [mairie@abancourt.fr](mailto:mairie@abancourt.fr)*



*Permanences maire ou adjoints :*

- mardi de 17h 30 à 19h 00

- samedi de 10h à 11 h

*Le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat*

## Numéros d'urgence

*Gendarmerie.  
17 ou 03 44 04 50 17.*

*Samu.  
15.*

*Sapeurs-pompiers  
18 ou 112 (portable)*

## Services publics

*Communauté de communes de la Picardie Verte. 03 44 04 53 90*

*EDF-GDF. 08 10 33 30 60.*

*CPAM. 08 20 90 41 12*

*Trésor Public 03 44 46 17 72*

*Service des Eaux. 03 44 04 20 44*

*Assistante sociale 03 44 10 80 00*